

Séance du 11 mars 2013

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 11 mars 2013, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2013-01-029 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel appuyée par M. André Drouin.

2013-03-030 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, que l'ordre du jour soit adopté, avec ajout.

Communications du Conseil

Période de questions

2013-03-31 Vente pour non-paiement des taxes

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que, conformément à l'entente conclue à la dernière session, le secrétaire-trésorier fasse parvenir à la MRC, pour fins de vente pour non-paiement des taxes, toute propriété portant des arrérages pour plus d'un an et d'un montant supérieur à 10 \$.

Il est aussi résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acquérir, pour et au nom de la municipalité, toute propriété qui ne trouverait pas d'enchérisseur pour un montant maximum représentant les taxes et les frais.

2013-03-32 Demande à la CPTAQ (Mme Pauline Baulne)

CONSIDÉRANT la demande présentée par Mme Pauline Baulne concernant l'aliénation d'une partie de son terrain ;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située en zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que les deux propriétés concernées sont utilisées à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que donner suite à cette demande ne change en rien l'occupation actuelle des lieux et, en conséquence, n'a aucun impact sur l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal de Saint-Didace recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accéder à la demande déposée par Mme Pauline Baulne pour l'aliénation, en faveur de Mme Brigitte Lanthier, d'une partie du lot 613.

2013-03-033

Développement énergétique

CONSIDÉRANT que la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT que la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT que les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT que la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT que ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT que la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la ministre québécoise des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT que cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT que cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT que le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT que le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Mme Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à Mme Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

Cette proposition ne reçoit pas d'appui et en conséquence est rejetée par le conseil.

2013-03-034 Mission des bibliothèques publiques

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

CONSIDÉRANT que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

CONSIDÉRANT que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Didace adhère, par le biais de la présente résolution, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;

- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

2013-03-035 Élaboration d'un plan de développement durable pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le Réseau BIBLIO CQLM a mis en place le programme de certification BiblioQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale de Saint-Didace a obtenu un résultat de 5 sceaux livresques sur 5;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et durable;

CONSIDÉRANT que les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas le plein potentiel de ses services;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté;

CONSIDÉRANT que Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres;

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Didace demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale.

2013-03-36 De l'exploration de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs

CONSIDÉRANT qu'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT que les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT que les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT que les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT que l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT que la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT que la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT que la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT qu'une motion visant à interdire, en territoire québécois, l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT que le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium, a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT que l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT que le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT que le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, représentant plusieurs milliers de médecins au Canada, a pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT que le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables, lesquelles pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la municipalité de Saint-Didace adopte la présente résolution et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :

- A. décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- B. assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;

- E. soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »;
- F. élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- G. interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

Demandes non retenues

Les demandes suivantes ne sont pas retenues par le Conseil :

- Association des trappeurs professionnels du Québec,
- Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière.

2013-03-037 Assurances de l'Association du Lac-Thomas

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le conseil accepte de présenter la demande d'assurances demandée par l'Association du Lac-Thomas.

Demande de M. Hugo Labranche

Le secrétaire-trésorier fait part au Conseil d'une demande de M. Hugo Labranche (chemin des Tamias) concernant les taux de taxes versus les services dispensés à sa propriété. La municipalité taxe ses contribuables à taux unique et n'entend pas modifier sa politique dans un avenir prévisible.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis le mois dernier ainsi que le rapport sur le suivi du budget.

2013-03-038 Sablage au chemin des Œillets

Considérant l'entente verbale intervenue entre le Développement des Rives et la municipalité au sujet du sablage du chemin des Œillets et que le paiement de la saison 2011-2012 n'est toujours pas effectué, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé et résolu que la municipalité cesse d'effectuer les travaux.

2013-03-039

Délégation pour appel d’offres (Fonds régional d’assurance collective de Lanaudière)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Didace offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par Monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des MRC participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q., c. C-27.1];

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Didace délègue à la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

2013-03-040

Assurance collective (Mandat à monsieur Pierre Piché)

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, est responsable de la gestion du fonds régional d’assurance collective pour les municipalités de la région Lanaudière depuis la création dudit fonds;

CONSIDÉRANT que le professionnalisme de monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, représente un atout précieux pour les administrateurs du régime d’assurance collective de chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes audit fonds procéderont à un appel d’offres pour un nouveau contrat débutant le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT l’offre de service présentée par monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, au comité de gestion du *Fonds régional d’assurance collective de Lanaudière* ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. André Drouin, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Saint-Didace accepte l'offre présentée par monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant en avantages sociaux, au taux annuel de dix pour cent (10%) pour la durée du contrat octroyé à l'assureur et lui confie le mandat de gestion du *Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière*.

QUE les honoraires payables à monsieur Pierre Piché sont inclus dans les coûts qui nous sont proposé par l'assureur et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire n'est requise.

QUE l'offre de services de monsieur Pierre Piché de la firme ASQ-Consultant fait partie intégrante de la présente résolution.

2013-03-041 Proclamation de la Fête nationale

CONSIDÉRANT que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT que la population de la municipalité de Saint-Didace souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et des Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

IL EST RÉSOLU, EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, que la municipalité de Saint-Didace, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin Fête nationale du Québec et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

2013-03-042 Organisation de la Fête nationale

Suite à l'acceptation du Comité du 150^e anniversaire, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil lui confie l'organisation de la Fête nationale et, en conséquence, que les montants prévus à cette fin lui soit versés.

2013-03-043 Réforme de l'assurance-emploi

CONSIDÉRANT que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs aux revenus les plus précaires;

CONSIDÉRANT que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de soixante semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT que le gouvernement exige que ces chômeuses et ces chômeurs accepte tout travail dans un rayon de cent kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

CONSIDÉRANT que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et chômeurs de contester une décision défavorable;

CONSIDÉRANT que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constituent un frein à la justice;

CONSIDÉRANT que ces changements représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple, celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, **IL EST RÉSOLU :**

- a) **QUE** la municipalité de Saint-Didace demande au gouvernement fédéral de reconsidérer sa position sur la réforme du régime d'assurance-emploi laquelle affectera durement et sans motif valable les travailleuses et les travailleurs de notre région;
- b) **QUE** copie de cette résolution soit transmise à :
 - M. Stephen Harper, premier ministre du Canada,
 - Mme Diane Finley, ministre des Ressources humaines, Canada
 - Mme Ruth Ellen Brosseau, députée de Berthier-Maskinongé,
 - Mme Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 - MRC et municipalités membres

2013-03-044 Comptes

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 137 516.95 \$, soit acceptée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Abri pour le sel de déglacage

M. Jacques Martin rencontrera l'inspecteur municipal afin de finaliser ce dossier.

2013-03-045 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le procès-verbal de la séance du 11 février dernier soit approuvé tel que rédigé.

2012-03-046 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h05 sur motion de M. Yves Durand.